



LETTRÉ D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

Année scolaire 2021-2022

MISE À JOUR FAQ DU 10/03/2022

GESTION DES CAS CONFIRMÉS POUR LES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ

I) **Connaissance d'un cas confirmé** : Le/la Directeur (-trice) informe IMMEDIATEMENT la cellule COVID de la DSDEN qui fera le lien avec l'IA-DASEN, l'ARS et la circonscription :

! UN AUTOTEST POSITIF DOIT TOUJOURS ÊTRE CONFIRMÉ PAR UN TEST ANTIGÉNIQUE (TAG) OU PCR (Salivaire ou nasopharyngé)

→ Il adresse un mail à l'adresse : covid07@ac-grenoble.fr

→ S'il a besoin de conseils il appelle le 04 26 53 80 61 ou le 04 26 53 80 65 ou le 04 75 66 93 15

Il transmet par mail les informations sur le cas confirmé et **précise un numéro de téléphone où il peut être joignable rapidement (portable ou ligne directe)**

Nom/ Prénom/ date de naissance/ classe / nombre d'enfants dans la classe

Numéro de téléphone des responsables légaux

Symptomatique : oui – non Si **oui** : date d'apparition des symptômes

Date du test / Date du dernier contact école

→ **Retour à l'école du cas confirmé** :

Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Isolement de 7 jours dans le cas contraire

→ **il est conseillé de porter un masque pendant 7 jours après la guérison.**

II) **Comment identifier un cas contact à l'école ?**



Si le cas confirmé est symptomatique, il est contagieux 48h avant le début des signes.

Si le cas confirmé est asymptomatique, il est contagieux 7 jours avant la date du test positif

CAS CONFIRMÉ ÉLÈVES : Identification des cas contacts :

Dans la classe : l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que **tous les élèves de la classe deviennent cas contacts**, Les responsables légaux sont informés dès que possible. **Le personnels de la classe s'il ne porte pas de masque et a été en contact avec le cas confirmé pendant plus de 15 minutes en lieu clos devient également cas contact.**

→ **La classe est ouverte pour tous les élèves et le personnel s'il possède un schéma vaccinal complet. Il est obligatoire de réaliser un autotest à J2 après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.**

Pour le personnel contact mais ne possédant pas de schéma vaccinal complet, il doit s'isoler 7 jours au dernier contact avec le cas confirmé et réaliser un test TAG (antigénique) ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) à J7. Si celui-ci est négatif, il peut revenir en classe, sinon il prend le statut de cas confirmé.

Dans l'école ou dans une autre classe : en l'absence de port du masque si l'élève positif est en contact pendant 15 minutes avec d'autres élèves, ou un adulte de l'école, dans un espace clos, ceux-ci deviennent cas contacts école (et le point ci-dessus s'applique de la même manière)

CAS CONFIRMÉ ADULTES :

• Dès lors qu'il porte de masque fourni par l'éducation nationale grand public de catégorie 1, **les élèves ne sont pas considérés comme cas contacts.**

→ **PAS DE TEST OBLIGATOIRE**

• Dès lors qu'il **NE porte pas de masque** fourni par l'éducation nationale grand public de catégorie 1, **les élèves sont considérés comme cas contacts**

→ **TEST OBLIGATOIRE**

III) **Le/la directeur (-trice) informe dès que possible les familles de tous les contacts (dans la classe et hors de la classe).**

Il/elle transmet aux parents le courrier **« Message aux parents des élèves contact à risque 1er degré »** (envoi par mail ou remis en main propre) ;

Ce courrier vaut prescription d'autotest en pharmacie

→ **Les « cas contacts » identifiés sur le temps scolaire restent à l'école: Ils réaliseront un autotest à J2:**

• **L'élève ou le personnel avec un schéma vaccinal complet a un autotest négatif** : il reste à l'école **sans** attestation sur l'honneur.

• **L'élève ou le personnel avec un schéma vaccinal complet a un autotest positif** : Il effectue de suite un test antigénique (TAG) ou PCR de confirmation et reste isolé le temps des résultats du test. **S'il est positif** il prend le statut de cas confirmé et **doit s'isoler 5 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h** (aux premiers symptômes ou à la date du test si asymptomatique), dans le cas contraire l'isolement est de 7 jours.

→ **Les « cas contacts » identifiés au sein de sa famille**

L'élève ou le personnel (avec un schéma vaccinal complet) réalise un test (autotest ou antigénique) à J2 au résultat du test positif du cas confirmé dans sa famille.

L'élève ou le personnel ayant contracté la COVID-19 depuis moins de 2 mois n'a pas besoin d'être isolé, ni testé.



IL EST CONSEILLÉ QUE LES CONTACTS IDENTIFIÉS PORTENT UN MASQUE DURANT 7 JOURS AU DERNIER CONTACT AVEC LE CAS CONFIRMÉ

IV) **Le/la directeur (-trice) informe tous les personnels et toutes les familles de la situation (proposition de courrier d'information générale suite à l'annonce cas de Covid 1er degré pour les parents) : IC**

IL APPARTIENT AUX SEULES AUTORITÉS SANITAIRES D'ASSURER L'IDENTIFICATION DES CONTACTS À RISQUE HORS MILIEU SCOLAIRE (FAMILLE, CONTACTS SOCIAUX DIVERS, TRANSPORTS SCOLAIRES...).